

①② **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

②① Numéro de dépôt: 83810098.0

③① Int. Cl.³: **A 63 B 47/02**

②② Date de dépôt: 09.03.83

③③ Priorité: 10.03.82 CH 1466/82

⑦① Demandeur: **Dessaux, Claude**, 1, rue Jean Jacques
Mercier, CH-1003 Lausanne (CH)

④③ Date de publication de la demande: 14.09.83
Bulletin 83/37

⑦② Inventeur: **Golay, Fernand**, Chemin Vers 11,
CH-1228 Plan-les-Ouates (CH)

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI**
LU NL SE

⑦④ Mandataire: **Nithardt, Roland**, CABINET ROLAND
NITHARDT Rue Edouard Verdan 15, CH-1400 Yverdon
(CH)

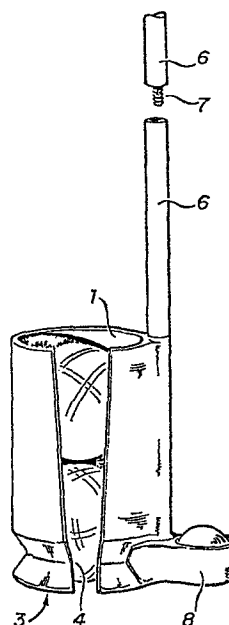
⑤④ **Dispositif de ramassage de boules.**

⑤⑦ La présente invention concerne un dispositif pour le ramassage de boules, notamment de boules de pétanque.

Il comporte un réceptacle (1) de forme cylindrique, fendu sur toute sa hauteur et ouvert à ses deux extrémités, dont le diamètre intérieur correspond à celui des boules (2).

La paroi du réceptacle est déformable élastiquement dans le sens radial et est munie d'organes de retenue (4) à proximité de son extrémité inférieure (3) ouverte.

Une manche (6) est fixé au réceptacle (1).



Dispositif pour le ramassage de boules

La présente invention concerne un dispositif pour le ramassage de boules, notamment de boules de pétanque.

Les joueurs de boules lyonnaises ou de pétanque doivent fréquem-
5 ment se baisser pour ramasser leurs boules ainsi que le cochonnet. Pour certains d'entre eux, les personnes âgées ou handicapées notamment, ceci représente une gêne qui, dans certains cas, peut aller jusqu'à les empêcher de jouer.

10 Il existe des dispositifs de ramassage de boules comprenant un aimant fixé à un cordon qui permet de ramasser les boules métalliques une à une sans se baisser. L'inconvénient de ces dispositifs existants réside dans le fait qu'on ne peut saisir qu'une seule boule à la fois, qu'ils ne permettent pas le stockage des boules et qu'
15 il n'est pas possible de ramasser les cochonnets qui ne sont pas métalliques.

Le dispositif de ramassage de boules selon la présente invention se propose de pallier ces inconvénients.

20

Dans ce but, ce dispositif est caractérisé en ce qu'il comporte au moins un réceptacle de forme cylindrique ouvert à ses deux extrémités, dont le diamètre intérieur correspond à celui des boules, ce réceptacle étant fendu sur toute sa hauteur de sorte que sa pa-
25 roi soit déformable élastiquement dans le sens radial, et comportant des organes de retenue à proximité de son extrémité inférieure ainsi qu'un manche pourvu d'une poignée.

Le dessin annexé illustre schématiquement et à titre d'exemples
30 des formes d'exécution du dispositif selon l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective d'une première forme de réalisation de ce dispositif,

La figure 2 est une vue de côté de la figure 1,

La figure 3 est une vue de dessus du dispositif de la figure 1,

5 La figure 4 est une vue partielle d'une variante d'exécution du dispositif de la figure 1,

La figure 5 représente une vue en perspective d'une autre forme de réalisation du dispositif selon l'invention et,

10

La figure 6 représente une vue agrandie d'une forme de réalisation particulière de la poignée.

Le dispositif de ramassage de boules illustré par les figures 1 à
15 4 comporte un réceptacle 1 de forme générale cylindrique dont le diamètre intérieur correspond au diamètre des boules 2 à ramasser. Ce réceptacle présente une ouverture inférieure 3 qui s'évase vers l'extérieur du réceptacle. Au voisinage de son extrémité inférieure, il est pourvu d'organes de retenue 4 destinés à retenir les
20 boules à l'intérieur du réceptacle.

Dans l'exécution illustrée, le réceptacle 1 est fendu sur toute sa hauteur et il est réalisé en un matériau élastique par exemple une matière synthétique ou du métal.

25

Les moyens de retenue sont constitués par un rétrécissement du diamètre du réceptacle qui peut être remplacé par une portion de couronne rapportée sur la surface interne du réceptacle ou des pattes élastiques 10 s'étendant à partir de la paroi du réceptacle vers
30 l'intérieur de celui-ci (comme le montre la figure 4).

Le réceptacle 1 est pourvu de moyens de fixation d'un manche, par exemple d'un écrou 5 noyé dans sa masse.

35 Le manche 6, de préférence réalisé en plusieurs tronçons emboîtables

ou pouvant être reliés les uns aux autres par des accouplements à vis 7, peut être exécuté en matière synthétique, en bois ou en métal plastifié.

- 5 Le dispositif de ramassage comporte également une pince 8 en un matériau déformable élastiquement, définissant une cavité de diamètre légèrement inférieur à celui d'un cochonnet 9, fixée sur le côté du réceptacle 1 à proximité de son extrémité inférieure.
- 10 Le dispositif illustré par la figure 5, comporte deux réceptacles 11 juxtaposés et disposés de part et d'autre d'un manche 12 pourvu d'une poignée 13. Ces deux réceptacles peuvent contenir chacun deux boules. Une pince 14 est accolée à la base des deux réceptacles et sert à ramasser et à maintenir en place un cochonnet.
- 15 Le manche comporte, de préférence, plusieurs tronçons emboîtables 15 dont la longueur est sensiblement égale à la hauteur des réceptacles. Ces tronçons sont de préférence maintenus en position par un ressort ou un tendeur élastique intérieur. Le manche peut également être du type télescopique.
- 20 La poignée 13 de la figure 5 peut être remplacée par une poignée plus élaborée telle que représentée par la figure 6. Cette poignée 16 comporte deux pinces ou évidements 17 destinés à contenir deux cochonnets de réserve 18. Un téton 19, éventuellement fileté, permet le montage de la poignée sur le manche.
- 25

Le dispositif représenté par la figure 5, éventuellement équipé de la poignée de la figure 6, peut être entièrement replié de manière à se présenter sous la forme d'un coffret à boules pouvant
30 contenir un jeu de boules ou de pétanque en dehors des périodes de jeu.

On utilise le dispositif de la façon suivante :

- 35 L'utilisateur soulève le dispositif par le manche et pose l'ouverture

inférieure du réceptacle sur une boule reposant sur le sol. Il appuie le dispositif sur la boule ce qui provoque un écartement des parois du réceptacle, de sorte que les moyens de retenue passent au-dessous de l'équateur de la boule. Sous l'effet de l'élasticité propre des parois du réceptacle qui se resserrent, la boule
5 est levée à l'intérieur du réceptacle et repose sur les moyens de retenue. Comme la hauteur du réceptacle correspond au diamètre de deux ou trois boules, l'opération peut être répétée et plusieurs boules introduites dans le réceptacle. Si l'utilisateur n'a pas besoin
10 immédiatement de ses boules, il peut les laisser dans le réceptacle qui repose sur le sol et sert à stocker momentanément les boules. Lorsque l'utilisateur a besoin d'une boule, il prend le manche, lève le dispositif et prend la boule supérieure logée dans le réceptacle. Puis il repose le dispositif sur le sol avec la ou les
15 boules restantes.

A l'aide de la pince 8, l'utilisateur peut également ramasser un cochonnet 9 sans se baisser.

Revendications

1. Dispositif de ramassage de boules, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un réceptacle (1) de forme cylindrique ouvert à ses deux extrémités, dont le diamètre intérieur correspond à celui des boules (2), ce réceptacle étant fendu sur toute sa hauteur de sorte que sa paroi soit déformable élastiquement dans le sens radial et comportant des organes de retenue (4) à proximité de son extrémité inférieure (3), ainsi qu'un manche (6) pourvu d'une poignée.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte également une pince (8) destinée à prendre un cochonnet (9), fixée à la partie inférieure du réceptacle.
3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'extrémité inférieure (3) ouverte du réceptacle est évasée vers le bas.
4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la hauteur du réceptacle est au moins égale au double du diamètre d'une boule.
5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que les organes de retenue (4) constituent un rétrécissement du diamètre intérieur du réceptacle à proximité de son extrémité inférieure.
6. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que les organes de retenue sont constitués par au moins deux pattes (10) s'étendant à l'intérieur du réceptacle à partir de sa paroi, ces pattes étant disposées à proximité de l'extrémité inférieure de ce réceptacle.
7. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que les organes de retenue comportent un bourrelet intérieur ménagé à l'intérieur du réceptacle, à proximité de son ouverture inférieure.



8. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le manche (6) est constitué de plusieurs tronçons assemblables les uns aux autres et au réceptacle.

- 5 9. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte deux réceptacles cylindriques (11) juxtaposés, susceptibles de contenir quatre boules, un manche (12) repliable formé de plusieurs tronçons emboîtables dont la longueur est sensiblement égale à la hauteur des réceptacles, une pince (14) pour
10 ramasser le cochonnet et une poignée (13) fixée à l'extrémité supérieure du manche, comportant au moins un réceptacle pouvant contenir au moins un cochonnet de réserve.

FIG. 2

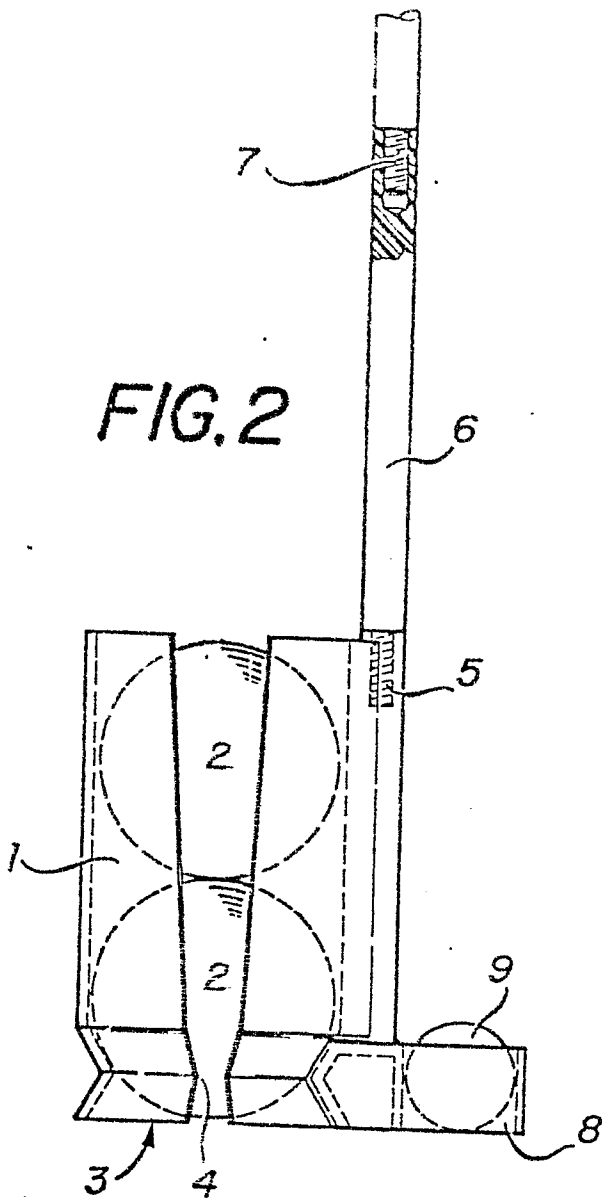


FIG. 4

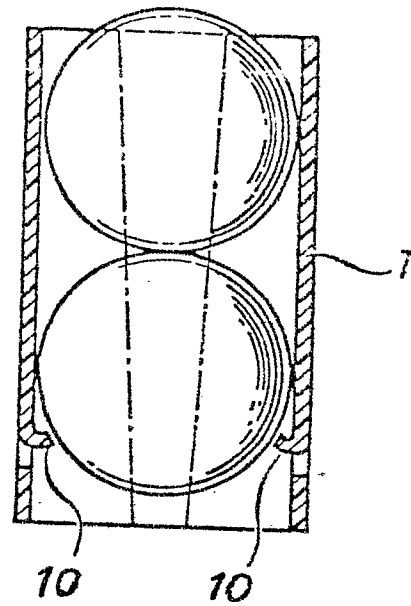


FIG. 1

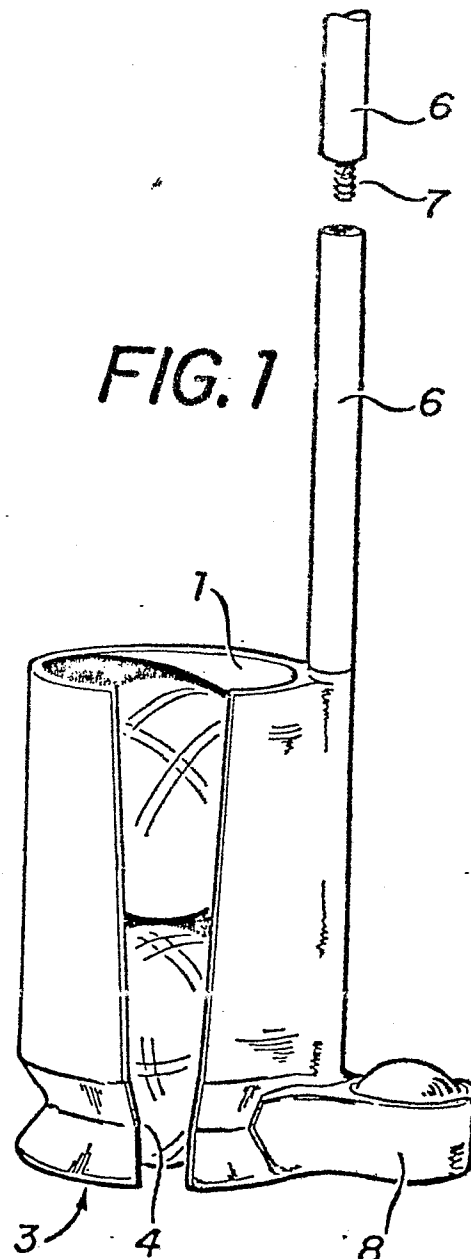


FIG. 3

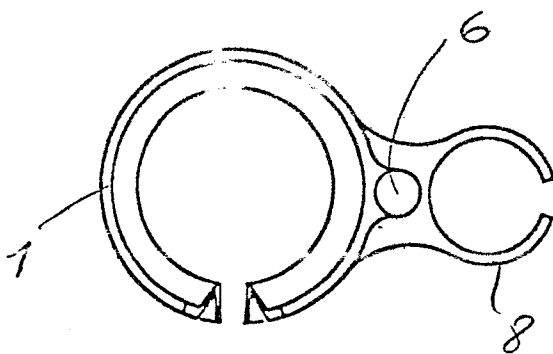


FIG. 5

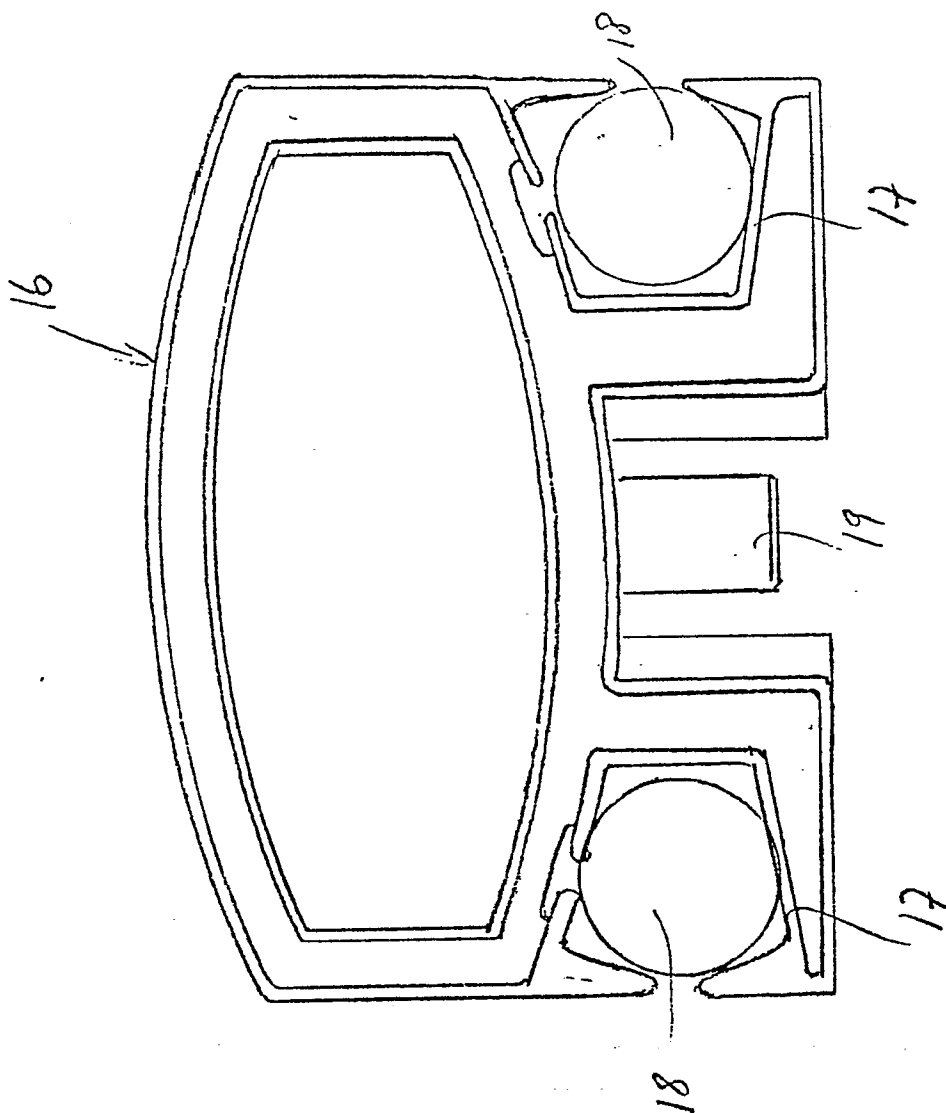
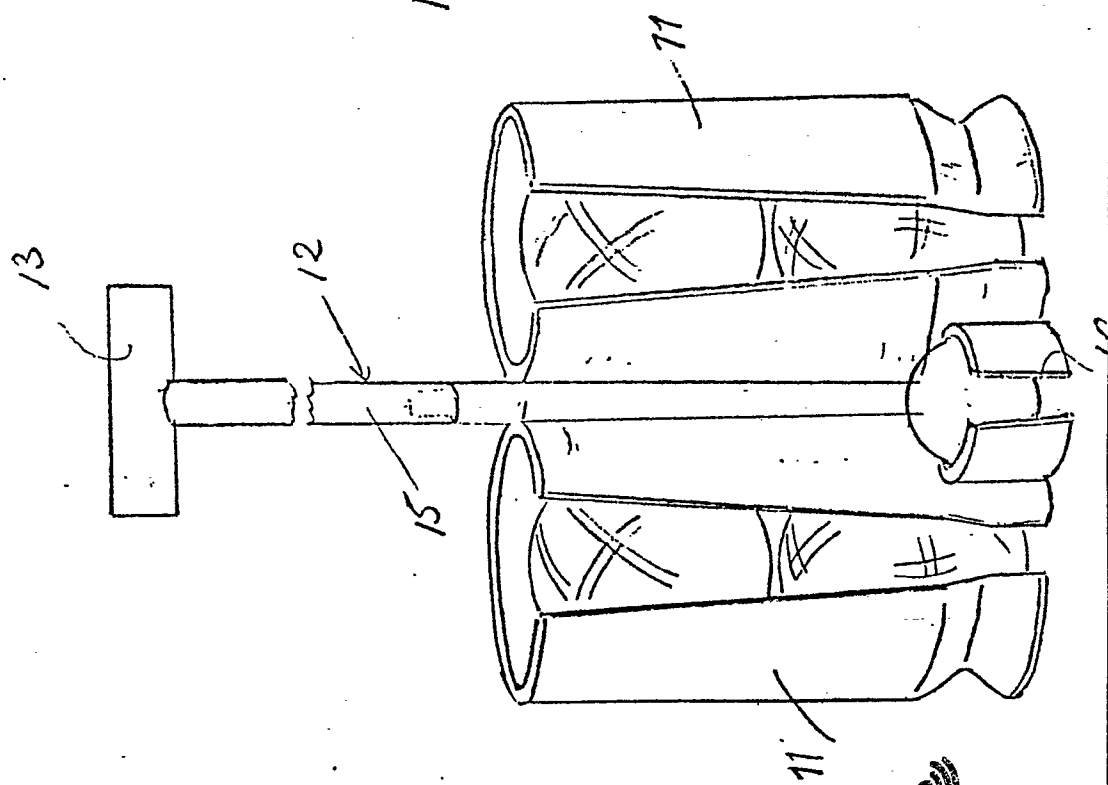


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 83 81 0098

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Y	FR-A-2 416 703 (P. REYRE et al.) * Figures; page 1, ligne 31 - page 3, ligne 5 *	1-8	A 63 B 47/02
Y	FR-A-1 429 211 (E. MIEG K.G.) * Figures; page 1, colonne de droite, alinéa 2; page 3, colonne de gauche, alinéa 2 *	1-8	
Y	FR-A-2 417 315 (A. PIEDOR) * Figures; page 1, ligne 35 - page 2, ligne 54 *	2	
Y	FR-A-1 154 756 (R. JEANVOINE et al.) * Figures et le texte *	2, 4, 8	
A	US-A-2 027 546 (I. MacDONALD) * Figure 1; page 1, colonne de gauche, ligne 53 - colonne de droite, ligne 2; page 1, colonne de droite, lignes 14-30 *	1, 6	A 63 B
A	US-A-1 937 828 (I. MacDONALD) * Figures; page 1, colonne de droite, lignes 81-91 *	1	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 06-06-1983	Examineur VEREECKE A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	